







Aides publiques & financement



Sommaire

01	Les fondamentaux.....	4
02	Accompagner votre projet d'investissement.....	24
03	Choisir la France pour reprendre des activités	34
04	Recruter et former vos salariés	46
05	Soutenir vos programmes de R&D et vos projets innovants.....	56
06	Encourager les investissements pour protéger l'environnement.....	66
07	Développer votre projet de startup.....	74

Les fondamentaux

-  **#1** Business France, l'agence au service des investisseurs étrangers en France
-  **#2** Un programme de réformes ambitieux
-  **#3** Soutenir votre projet en France
-  **#4** Toutes les aides publiques en un coup d'œil
-  **#5** Qui solliciter selon l'étape de mon projet ?
-  **#6** Se financer sur la place de Paris
-  **#7** Qui sont les principaux acteurs ?



Les guides pratiques « Doing Business in France » ont vocation à vous informer sur tous les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de votre implantation et du fonctionnement de votre filiale en France.

Ils vous apportent une information fiable, claire et précise afin de transformer d'excellents projets en réussite.



#1 BUSINESS FRANCE, L'AGENCE AU SERVICE DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS EN FRANCE

Exporter - Investir - S'internationaliser

Simplifier et accélérer la réalisation de vos projets

Business France met gratuitement à votre disposition un accompagnement sur-mesure et confidentiel pour réussir votre implantation en France, quels que soient vos projets :

- découvrir les atouts de la France,
- planifier un nouvel investissement,
- accroître votre présence sur des sites existants,
- trouver des partenaires industriels ou technologiques,
- évaluer des opportunités d'acquisition ou des investissements financiers.

Connect - Fast-track - Succeed

À toutes les étapes du projet, les équipes de Business France font agir leur réseau de partenaires publics, privés, nationaux et régionaux, pour en faciliter et accélérer la réalisation.

Leur objectif : la réussite des projets d'investissement.

Leur motivation : la satisfaction des investisseurs d'avoir choisi la France dans leur stratégie d'investissement international.

Pour réaliser vos investissements en France : businessfrance.fr

Pour faciliter l'installation de vos talents en France : welcometofrance.com

VOS INVESTISSEMENTS EN FRANCE

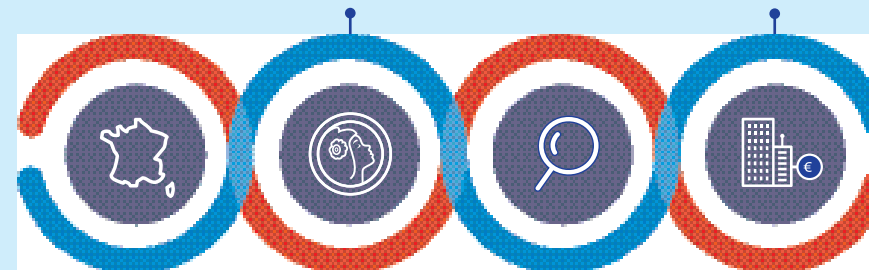
businessfrance.fr

INFORMER

Vous informer sur l'environnement des affaires pour une prise de décision éclairée

ACCOMPAGNER

Vous proposer des opportunités d'investissement



CONNECTER

Vous connecter à toutes les régions françaises pour vous permettre de prendre la meilleure décision de localisation en France

GUIDER

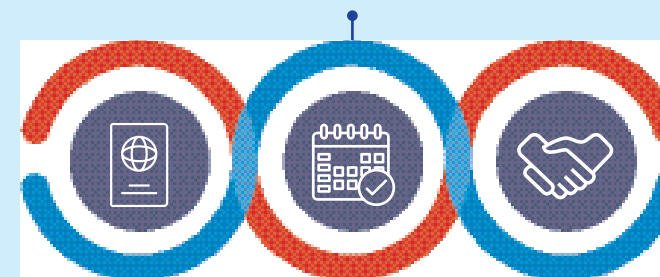
Vous présenter les atouts sectoriels de la France et la force de ses écosystèmes

LA MOBILITÉ DE VOS TALENTS EN FRANCE

welcometofrance.com

GUIDER

Anticiper les démarches avec un rétroplanning dédié



INFORMER

Titre de séjour
Fiscalité personnelle
Protection sociale
Vie quotidienne

ACCOMPAGNER

Une équipe dédiée spécialisée en mobilité internationale

CHOOSE FRANCE !

Le sommet
de l'attractivité

Choose
France™

150 dirigeants de multinationales de secteurs variés se sont engagés dans des projets d'investissement à hauteur de 3,5 milliards d'euros à l'occasion de **Choose France**, sommet de l'attractivité de la France qui s'est tenu à Versailles le 21 janvier 2019 autour du président de la République.

Ce sommet a été l'occasion de valoriser l'attractivité de la France, de mettre en valeur ses territoires et de confirmer la trajectoire des réformes économiques en soutien à l'investissement et à la croissance des entreprises.



#2 UN PROGRAMME DE RÉFORMES AMBITIEUX



Transformer notre modèle social

Redonner de la flexibilité aux entreprises et édifier une société de compétences par la formation, l'orientation, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des talents dans les filières.



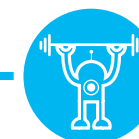
Encourager les investissements

Un nouvel environnement fiscal pour encourager l'investissement et l'emploi.



Favoriser la croissance et l'innovation

Un plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises pour donner à celles-ci les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Une transformation ambitieuse de l'action publique et de la réglementation pour simplifier et reconnaître un droit à l'erreur.



Soutenir les industries du futur

Un grand plan d'investissement pour investir dans les technologies de demain.



#3 SOUTENIR VOTRE PROJET EN FRANCE

Identifier

Mon projet est-il éligible à un programme d'aide ?

Avant de commencer, déterminez si votre projet pourra bénéficier d'un accompagnement public. Business France et ses partenaires sont à vos côtés pour réaliser une évaluation de votre projet et vous informer sur les dispositifs d'aides existants.

Sécuriser

Comment trouver le programme d'aide le plus pertinent ?

Sur la base d'une évaluation de votre projet (nature, coûts, impacts, secteurs d'activité...), Business France définit avec vous, en coordination avec les acteurs nationaux et ses partenaires régionaux, un diagnostic des aides publiques pertinentes (nature, intensité, plafond...) selon l'étape de développement de votre projet.

Quels critères mon projet doit-il remplir ?

Selon la taille de votre entreprise, la finalité et la localisation de votre projet, Business France

et ses partenaires sécurisent les différents critères et seuils d'éligibilité, les calendriers et les modalités des demandes d'aides publiques afin d'augmenter vos chances de succès.

Connecter

Comment remplir ma demande ?

Vos demandes doivent être motivées afin d'emporter l'adhésion à votre projet des organismes instructeurs. Business France vous guide vers un contenu de qualité.

Qui sont les acteurs ?

Rencontrer les bons interlocuteurs.

Business France et ses partenaires facilitent et coordonnent les contacts auprès des organismes publics français chargés de soutenir les projets des investisseurs : ministères, collectivités locales et agences publiques.

Et si mon projet ne remplit pas les critères d'un dispositif d'aide en particulier ?

Business France recherche les autres dispositifs auxquels votre projet peut prétendre et identifie les leviers de simplification.

VOUS GUIDER DANS LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

VOS ACTIONS

Présenter mon projet à Business France
Exprimer mes besoins et mes attentes

Transmettre un business plan détaillé

Rencontrer les financeurs
Présenter mon projet

Préciser mon projet
Formaliser ma demande

Déposer ma demande
Échanger avec l'organisme instructeur

Signer la convention d'attribution de l'aide
Justifier des investissements et des créations d'emploi

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Analyser votre projet
- Cibler les aides actionnables
- Vous informer des modalités

Sélectionner les outils
- S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet auprès des financeurs
- Établir la liste de vos dépenses éligibles

Mettre en relation avec les financeurs
- Vous connecter avec les bons interlocuteurs
- Vous accompagner lors de la présentation de votre projet

Valider l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles

Instruire votre demande
Examen du business plan, effet de levier de l'aide, impact économique

Attribuer l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues

● Business France et ses partenaires régionaux

● Financeurs publics



#4 TOUTES LES AIDES PUBLIQUES EN UN COUP D'ŒIL

À savoir avant de commencer

Les dispositifs d'aides publiques sont encadrés par la réglementation communautaire qui s'applique de manière uniforme à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Cette réglementation a pour but de ne pas fausser la concurrence entre les entreprises par l'attribution d'aides à certains acteurs économiques au détriment de leurs concurrents.

La transposition française de cette réglementation vise à proposer des interventions publiques compatibles avec le cadre communautaire pour garantir la sécurité juridique des investisseurs. Elle vise également à orienter les ressources publiques de la France vers des mesures favorisant la croissance des territoires et la compétitivité des entreprises, tout en préservant l'intégrité du marché intérieur.

Les taux maximums d'intervention fixés par les encadrements communautaires sont fonction de la finalité du projet, de la taille de l'entreprise ou de la localisation de l'investisseur sur le territoire.

Respecter l'incitativité

L'attribution d'une aide par un acteur public doit avoir pour effet de soutenir une activité ou d'accélérer un programme d'investissement porté par une entreprise. La demande doit être préalable à la réalisation de l'investissement et à tout démarrage des travaux (*id est* tout engagement juridiquement contraignant pour l'entreprise comme la signature d'un bon de commande, d'un bail, d'un compromis de vente).

Le bénéficiaire fait une demande d'aide qui contient au minimum les informations suivantes :

- le nom et la taille de l'entreprise ;
- une description du projet, de sa durée et de sa localisation ;
- une liste des coûts du projet ;
- le type d'aide demandé et son montant.

S'orienter selon la finalité de votre projet

Les dispositifs d'aides publiques

- se déclinent en fonction de la finalité du projet (investissement productif, recherche, développement et innovation, formation, etc.).
- Investir et développer mon activité en France
 - Reprendre une entreprise en difficulté en France
 - Soutenir mes programmes de R&D et mes projets innovants
 - Recruter et former mes salariés
 - Investir pour protéger l'environnement
 - Développer ma startup

La localisation (zones prioritaires d'aménagement du territoire ou non) de l'investissement ainsi que la taille de l'entreprise (grande entreprise, entreprise

de taille intermédiaire [ETI] ou PME) doivent également être prises en compte pour l'identification des soutiens publics possibles.

Vérifier la taille du bénéficiaire de l'aide

au niveau du groupe d'entreprises en consolidant les effectifs et les résultats des entreprises juridiquement liées. Vous pouvez vous référer au [guide PME](#) édité par la Commission européenne.

J'ai un projet !

Je sollicite Business France et je consulte le répertoire des aides publiques aux entreprises [In French only].

Base d'information de référence sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux entreprises, le répertoire permet une recherche par commune, selon le projet et le profil du demandeur.

QUELLE EST LA TAILLE DE MON ENTREPRISE ?

↓ EFFECTIF
(PERSONNES)

CHIFFRE
D'AFFAIRES ↓

>250		GRANDE ENTREPRISE	50 millions € ou total du bilan annuel < 43 millions €
<250		PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	50 millions € ou total du bilan annuel < 43 millions €
<50		TRÈS PETITE ENTREPRISE	CA/Total du bilan annuel < 10 millions €

DE QUELLES FORMES D'AIDES PUBLIQUES PEUT BÉNÉFICIER MON PROJET ?

Vous êtes éligible à un ensemble d'aides publiques en France dans la mesure où vous y créez une structure juridique et possédez un compte bancaire.

Subvention

De quoi s'agit-il ?

Aide financière non remboursable fonction du montant de l'investissement et de la création d'emploi.

Qui sont les acteurs ?

- CGET (Prime d'aménagement du territoire)
- ADEME
- collectivités territoriales (abondement de la PAT, aides à l'immobilier)

Exonération

De quoi s'agit-il ?

Réduction d'impôt en cas de création d'activité et dans certains cas de reprise d'entreprise en difficulté.

Qui sont les acteurs ?

- ministère en charge de l'Économie (impôt sur les sociétés)
- collectivités territoriales (impôts locaux sous réserve d'une délibération locale)

Avance remboursable / Prêt d'honneur / Prêt à taux zéro

De quoi s'agit-il ?

Complément de trésorerie pour une entreprise facilitant l'octroi de prêt bancaire. Ne nécessite pas une garantie.

Dans certains cas, l'avance remboursable se transforme.

Qui sont les acteurs ?

- DGE (ARI)
- Bpifrance
- collectivités territoriales

Crédit d'impôt

De quoi s'agit-il ?

Réduction d'impôt donnant lieu à remboursement en cas de déficit.

Qui sont les acteurs ?

- ministère en charge de l'Économie
- ministère en charge de la Recherche
- ministère en charge du Travail

Prêts à taux réduit

De quoi s'agit-il ?

Complément de trésorerie.

Qui sont les acteurs ?

- Bpifrance (prêt éco-énergie)

Cofinancement et garanties

De quoi s'agit-il ?

Garantie aux banques pour un effet de levier.

Qui sont les acteurs ?

- Bpifrance

Intervention en capital

De quoi s'agit-il ?

Prise de participation

Qui sont les acteurs ?

- CDC
- Sociétés de capital-risque des collectivités territoriales
- Bpifrance (Fonds SPI)

COORDONNER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'AIDES





#5 QUI SOLLICITER SELON L'ÉTAPE DE MON PROJET ?



FINANCEMENT MATÉRIEL

CGET
DGE
Collectivités territoriales



FINANCEMENT INTERVENTION EN CAPITAL

Caisse des Dépôts et Consignations
Banque européenne d'investissement
Bpifrance
Fonds régionaux



RECRECITER & FORMER

Pôle emploi
Collectivités territoriales
Opérateurs de compétences



INNOVER

Agence nationale de la recherche
ADEME
Bpifrance
SGPI



RÉPONDRE À UN APPEL À PROJETS

Secrétariat général pour l'investissement
Agence nationale de la recherche
Bpifrance
ADEME
Collectivités territoriales



EXPORTER

Bpifrance
Business France
Collectivités territoriales



#6 SE FINANCER SUR LA PLACE DE PARIS

Avec plus de 500 acteurs financiers, Paris se positionne comme la première place européenne pour la présence de banques étrangères et d'institutions financières.

Les banques françaises se situent aux premiers rangs en Europe et au plan international avec quatre banques françaises parmi les 20 plus grands acteurs mondiaux.

60 % du financement de l'économie proviennent des banques. Les crédits aux entreprises représentent 978 milliards d'euros (Banque de France, avril 2018).

L'accès des PME au financement bancaire est élevé. 96 % des PME ont obtenu satisfaction pour les crédits d'investissement demandés. Les taux sont favorables aux projets des PME (1,75 % pour une moyenne de 2,11 % dans la zone euro).

Les banques localisées en France offrent une large gamme de produits et de solutions sur mesure répondant à vos besoins lors de l'implantation ou du développement de vos activités en France (investissements, trésorerie, innovation, flux à l'international...).



Ouvrir un compte bancaire

Quelle est la démarche d'ouverture de compte en banque ?

En parallèle de l'immatriculation de votre entreprise, vous devez entamer les démarches d'ouverture d'un compte professionnel. Cela vous permettra d'obtenir un RIB, et ainsi de faciliter certaines de vos démarches administratives. Pour cela, il faudra notamment fournir une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal, un extrait Kbis de moins de 3 mois, les statuts de votre société, son numéro SIRET et son code NAF.

Que faire en cas de refus ?

En cas de refus par une banque, vous pouvez faire appel à la Banque de France. Celle-ci désigne alors une banque chargée de vous ouvrir un compte.

entreprises.banque-france.fr

Source : Fédération bancaire française, fbf.fr

Paris-Euronext

Développez vos activités au cœur du plus grand centre financier de la zone euro.

Paris-Euronext est la 1^{re} capitalisation boursière en actions avec 3 600 milliards d'euros (contre 1 850 milliards d'euros pour la Deutsche Börse) et le 1^{er} marché des obligations d'entreprises non financières en Europe avec 606 milliards de dollars, devant Londres.

La France est le cœur du marché européen de la gestion d'actifs grâce à la plus grande concentration d'acteurs du secteur de la zone euro. À Paris, plus de 600 sociétés spécialisées y sont établies et quatre sociétés françaises figurent parmi les 20 plus grands gestionnaires d'actifs dans le monde. Au total, les fonds gérés en France représentent un montant de 3 600 milliards d'euros (2 100 milliards d'euros en Allemagne).

En raison d'un dynamisme entrepreneurial et d'un environnement propice à l'innovation, la France est une destination de 1^{er} choix en matière de capital-risque. Des levées de fonds

de 9,5 milliards d'euros – contre 6 milliards d'euros en Allemagne – ont été enregistrées. Cette performance fait de la France la 1^{re} place financière en zone euro pour le capital-risque.

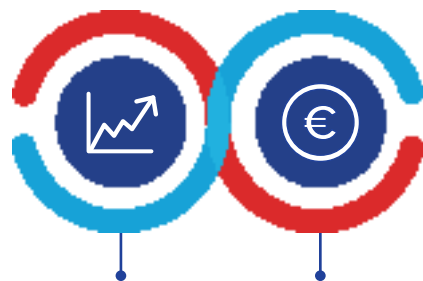
Bpifrance

Bpifrance intervient aux côtés des financeurs privés auprès d'une cible prioritaire de PME et d'ETI mais également auprès des startups et grandes entreprises implantées en France.

De l'amorçage jusqu'à la cotation en Bourse, du crédit aux fonds propres, Bpifrance offre des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de votre entreprise.

Grâce à sa large gamme de produits en garantie, prêts ou crédit-bail, Bpifrance a mobilisé 14,4 milliards d'euros de crédits et d'aides pour les entreprises en 2017.

- 7,2 milliards d'euros de crédits à l'investissement
- 5,9 milliards d'euros de financement court terme
- 1,3 milliard d'euros de financement de l'innovation



#1 Bourse, actions

Paris est la 1^{re} bourse actions de l'UE. La France accueille 31 des 500 plus grandes entreprises mondiales (Fortune Global 500)

#1 Gestion d'actifs

Paris est le plus grand pôle européen de gestion collective d'actifs (AFG, 2016)

PARIS, NOUVELLE PLACE FINANCIÈRE EUROPÉENNE



LE MARCHÉ LE PLUS LIQUIDE EN EUROPE

Spreads étroits, grande vitesse et volatilité basse
Un marché d'obligations très liquide (**1500 milliards €**)



UN MARCHÉ OUVERT

45 % des capitaux des entreprises listées au CAC40 appartiennent à des investisseurs internationaux



N°1 EN EUROPE CONTINENTALE

Pour les transactions Forex et les dérivés de taux d'intérêt, loin devant Francfort et **3^e au monde** pour les obligations internationales (49 % de parts de marché) pour les levées de fonds



LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ EN EUROPE D'ÉMETTEURS INSCRITS

Plus de 330 PME tech listées dans le numérique, les cleantech et les sciences du vivant



#7 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Le CGET instruit la Prime d'aménagement du territoire, une subvention pour attirer les projets industriels et de services internationalement mobiles.



MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE

La DGE octroie l'Aide à la réindustrialisation, une avance remboursable en faveur de la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services.



MARQUE COLLECTIVE LANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT EN 2014

Marque collective de l'écosystème des startups en France ayant vocation à promouvoir le savoir-faire français à l'international et à attirer des investisseurs étrangers.



SERVICE DU PREMIER MINISTRE

Le Secrétariat général pour l'investissement est chargé du suivi du grand plan d'investissement (GPI) et de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Il intervient sous forme d'appels à projets.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Pôle emploi aide au ciblage de profils et à la structuration des projets de recrutement et de formation sous forme de subvention (AFPR, POEI) ou de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOUS LA TUTELLE CONJOINTE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA RECHERCHE

L'ADEME finance des projets dans divers domaines : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire...



BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

Bpifrance accompagne les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation bancaire, du crédit aux fonds propres pour accompagner chaque étape de la vie des entreprises.



AGENCE PUBLIQUE SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA RECHERCHE

L'ANR intervient sous forme d'appels à projets en faveur du financement de la recherche.



La Banque centrale nationale intervient dans le financement de l'économie, la gestion des infrastructures de marché et l'émission de monnaie. Elle peut être sollicitée pour le dépôt du capital social et l'ouverture d'un compte bancaire.



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elles interviennent en subventions ou prêts en appui des actions aux projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et la lutte contre les pollutions aquatiques.



INSTITUTION FINANCIÈRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement durables qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE sous forme de prêts, prises de participation ou garanties.



AGENCE D'ÉTAT

La CDC est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. Elle finance la croissance et l'innovation des PME et ETI sous forme de financements en fonds propres et/ou de prêts.

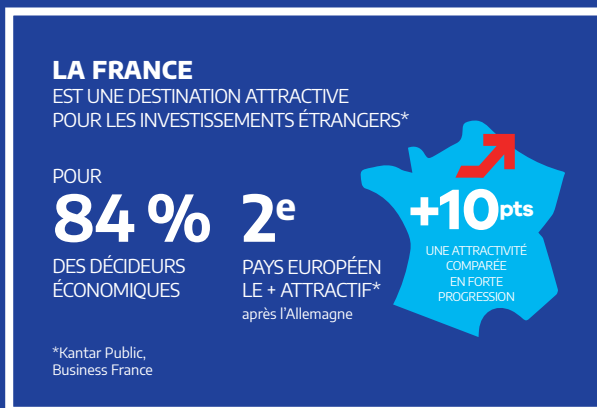
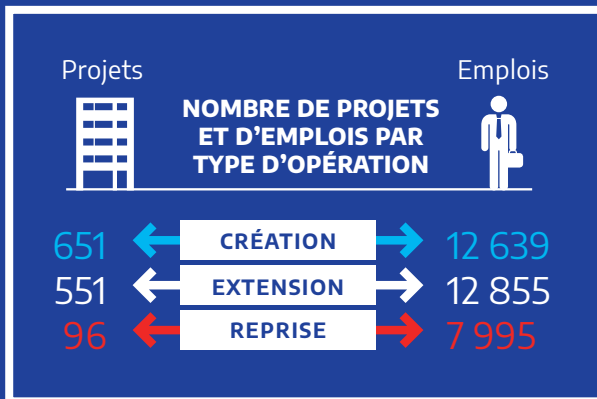
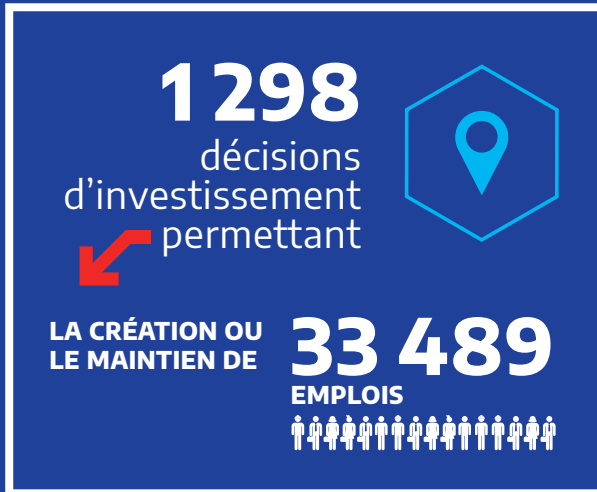


Les régions de France sont en charge du développement économique sur leur territoire. Elles interviennent sous des formes variées : subvention, avance remboursable, exonération fiscale, prêt et prise de participation.

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

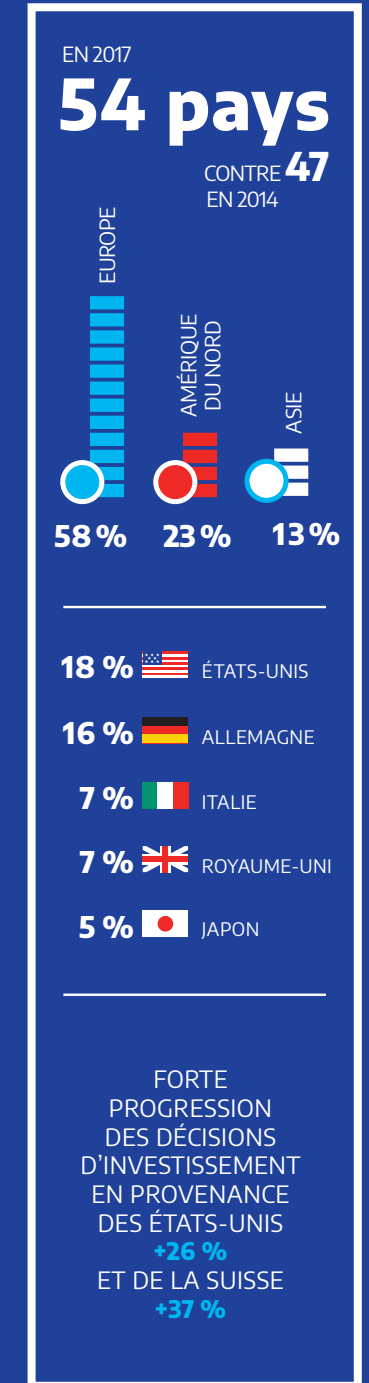
INVESTIR EN FRANCE









FONCTIONS STRATÉGIQUES



ORIGINE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT



Accompagner votre projet d'investissement

-  **#1** Les chiffres clés
-  **#2** L'accompagnement de Business France
-  **#3** L'accompagnement de votre projet d'investissement par les acteurs publics
-  **#4** Quels sont les principaux dispositifs d'aides à l'investissement ?
-  **#5** Le grand plan d'investissement 2018-2022
-  **#6** Qui sont les principaux acteurs ?



Pour attirer en France les projets d'investissement créateurs d'emploi, l'État et les collectivités territoriales ont développé des outils d'accompagnement de localisation des activités sur le territoire (aides à l'investissement des entreprises).

En complément de ces dispositifs d'aides publiques, les investisseurs peuvent également s'insérer dans le grand plan d'investissement (GPI) initié par le gouvernement afin de poursuivre l'accélération de la transition écologique, l'édification d'une société de compétences, l'ancrage de la compétitivité de notre économie sur l'innovation et la construction de l'État de l'âge du numérique.



#1 LES CHIFFRES CLÉS

CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



30%
DES EXPORTATIONS
françaises



21%
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
dans l'industrie



16%
DE LA VALEUR
AJOUTÉE
de l'économie française



±21%
DE LA R&D
est réalisée
par des entreprises
internationales



+ de 45%
DES CAPITAUX
des entreprises listées
au CAC40 appartiennent
à des non-résidents



28 000
FILIALES OPÉRÉES
PAR DES INVESTISSEURS
INTERNATIONAUX

Eurostat, 2016



1^{er}
PAYS D'ACCUEIL
pour les investissements
industriels internationaux

EY, 2016



1 298
NOUVEAUX PROJETS
D'INVESTISSEMENTS
directs étrangers en 2017

Business France 2017



#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Vous guider dans la réussite de votre projet

↓ VOS ACTIONS

Présenter mon projet
à Business France
Exprimer mes besoins
et mes attentes

Transmettre
un business plan détaillé

Rencontrer les financeurs
Présenter mon projet

Préciser mon projet
Formaliser ma demande

Déposer ma demande
Échanger avec
l'organisme instructeur

Signer la convention
d'attribution de l'aide
Justifier des investissements
et des créations d'emploi

↓ NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Analyser votre projet
- Cibler les aides actionnables
- Vous informer des modalités

Sélectionner les outils
- S'assurer de la pré-éligibilité
de votre projet
auprès des financeurs
- Établir la liste de
vos dépenses éligibles

Mettre en relation avec
les financeurs
- Vous connecter avec
les bons interlocuteurs
- Vous accompagner
lors de la présentation
de votre projet

Valider l'éligibilité de votre
projet, le respect des seuils
et les dépenses éligibles

Instruire votre demande
Examen du business plan,
effet de levier de l'aide,
impact économique

Attribuer l'aide
et le versement
des fonds selon
les modalités prévues

● Business France

● Partenaires de Business France



#3 L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET D'INVESTISSEMENT PAR LES ACTEURS PUBLICS

Les aides à l'investissement sont en principe fonction de la localisation de votre projet, de la taille de votre entreprise et du nombre de créations d'emploi. Les grandes entreprises peuvent ainsi bénéficier d'aides à l'investissement et à la création d'emploi pour les projets localisés sur certaines zones du territoire, dites zones d'aide à finalité régionale (AFR), tandis que les PME sont éligibles sur l'ensemble du territoire. Les projets peuvent cumuler plusieurs dispositifs d'aides dans la limite du seuil autorisé dans la zone d'investissement et conformément à la réglementation communautaire sur les aides d'État.

Comment savoir si votre commune d'implantation permet l'obtention d'aides à l'investissement ?

Où trouver les zonages AFR ?

AFR	HORS AFR
10 %	De minimis 200 000 € sur 3 exercices
20 %	10 %
30 %	10 %

Une cartographie interactive est mise à votre disposition sur l'Observatoire des territoires afin d'identifier les communes permettant l'octroi d'aides à l'investissement par un organisme public et de connaître le taux d'intervention maximum.

Cartographie interactive : carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Identifier, sécuriser, connecter

Sur la base d'une évaluation de votre projet (nature et montant des investissements, impacts économiques, créations d'emploi, calendrier des investissements), Business France définit avec vous, en coordination avec les acteurs nationaux et nos partenaires régionaux, un diagnostic des aides publiques mobilisables (outils, nature, intensité, plafond) afin d'accompagner le développement de vos projets sur le territoire. Business France vous aide à sécuriser les différents critères et seuils d'éligibilité, les calendriers et les modalités des processus de demande et vous met en relation avec les acteurs pertinents.



#4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDES À L'INVESTISSEMENT ?



MESURES NATIONALES

PAT
Prime d'aménagement du territoire

CGET

Max 15 000 €
par emploi créé

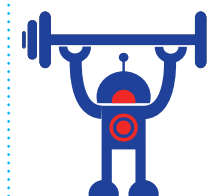
ou

ARI

Aide à la réindustrialisation

DGE

Avance remboursable
pour PME/ETI
500 000 € à 2 millions €



Aides à l'emploi et à la formation professionnelle

Pôle emploi

Société de projets industriels (SPI)

Bpifrance

Intervention minoritaire
dans une newco

Ticket 10 millions €
à 160 millions euros



AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Investissement immobilier

Aides pour des projets d'extension ou de nouvelles implantations, achat de terrain, construction ou extension de bâtiments, etc.

Investissement matériel

Aides pour financer l'acquisition de machines, d'une nouvelle chaîne de production, d'un système informatique industriel

Exonération fiscale

Si délibération des collectivités

Aides à l'emploi et à la formation professionnelle

Dispositifs plafonnés selon le zonage AFR et la taille d'entreprise

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Prime d'aménagement du territoire (PAT)

Contact : CGET

Nature : subvention à la création d'emploi dans les zones AFR

Budget : 18 M€ (2018)

Éligibilité :

- TPE et PME tout projet
- GE : création et diversification d'activités

Secteurs : industrie et services

Montant : max 15K€ par emploi créé + abondement éventuel de la Région

Seuils :

Création de site :

3M€ investissement et 20 emplois

Extension/diversification :

- Soit 20 emplois nets, représentant au moins 50 % de l'effectif, et 3 M€ d'investissement
- Soit 40 emplois nets et 3 M€ d'investissement
- Soit 10 M€ d'investissement

Acquisition d'actifs :

- Rétablissement durable et structurel de la compétitivité de l'entreprise
- Reprise de 50 emplois et 3 M€ d'investissement

Assiette éligible : terrains, bâtiments, machines, équipements, immobilisations incorporelles...
Ou coûts salariaux sur 2 exercices

Plafond : 10 % de l'assiette éligible, 20 % PME et 30 % TPE

Instruction en CIALA : CGET
5 sessions par an

Aide à la réindustrialisation (ARI)

Contact : DGE

Nature : avance remboursable sans intérêts ni redevances ni prise de garantie permettant d'accompagner les projets représentant un investissement intensif et ayant un fort impact au niveau de la zone d'emploi concernée

Éligibilité : PME et ETI d'au moins 3 ans du secteur manufacturier

Montant : max 2 M€ d'avance remboursable

Seuil : 5 M€ investissement et 25 créations d'emploi

Durée : remboursement sur 5 ans après un différé de 2 ans maximum

Assiette éligible : bâtiments, équipements, machines, ingénierie, immobilisations incorporelles...

Plafond : 10 % de l'assiette éligible, 20 % PME et 30 % TPE

Instruction en CIALA : DGE/CGET
5 sessions par an

Aides des collectivités locales

Contact : collectivités locales et leurs opérateurs

Nature : subvention, aides à l'investissement, abondement de la PAT, investissement immobilier, aides à la formation...

Éligibilité : tout secteur. Toute taille d'entreprise

Plafond : 10 % de l'assiette éligible, 20 % PME et 30 % TPE

Instruction par la collectivité locale

Fonds SPI – Société de projets industriels

Contact : Bpifrance

Nature : participations minoritaires dans des sociétés de projet (newco industrielle)

Objectif : accompagner l'industrialisation de projets

Budget : 800 M€ mobilisés sous forme de fonds propres (et quasi-fonds propres)

Éligibilité : industrie et toute taille d'entreprise

Montant : ticket de 10 M€ à 160 M€

Seuil : apports des industriels comprenant une part en cash (1/3 minimum)

Durée : 5 ans

Plafond : investissement avisé en minoritaire

Instruction : Bpifrance

Exonération fiscale de CFE

Contact : Tax4Business, collectivités locales

Nature : exonération de CFE en zonage AFR

Éligibilité : entreprises des secteurs manufacturiers. Toute taille d'entreprise

Durée : de 2 à 5 ans

Plafond : AFR

Instruction selon délibération de la collectivité

Action de formation préalable au recrutement

Contact : Pôle emploi

Nature : aide financière non remboursable

Objectif : combler l'écart entre les compétences du futur recruté et celles que requiert l'emploi visé

Cible : personnes inscrites au Pôle emploi

Éligibilité : toute taille d'entreprise tous secteurs

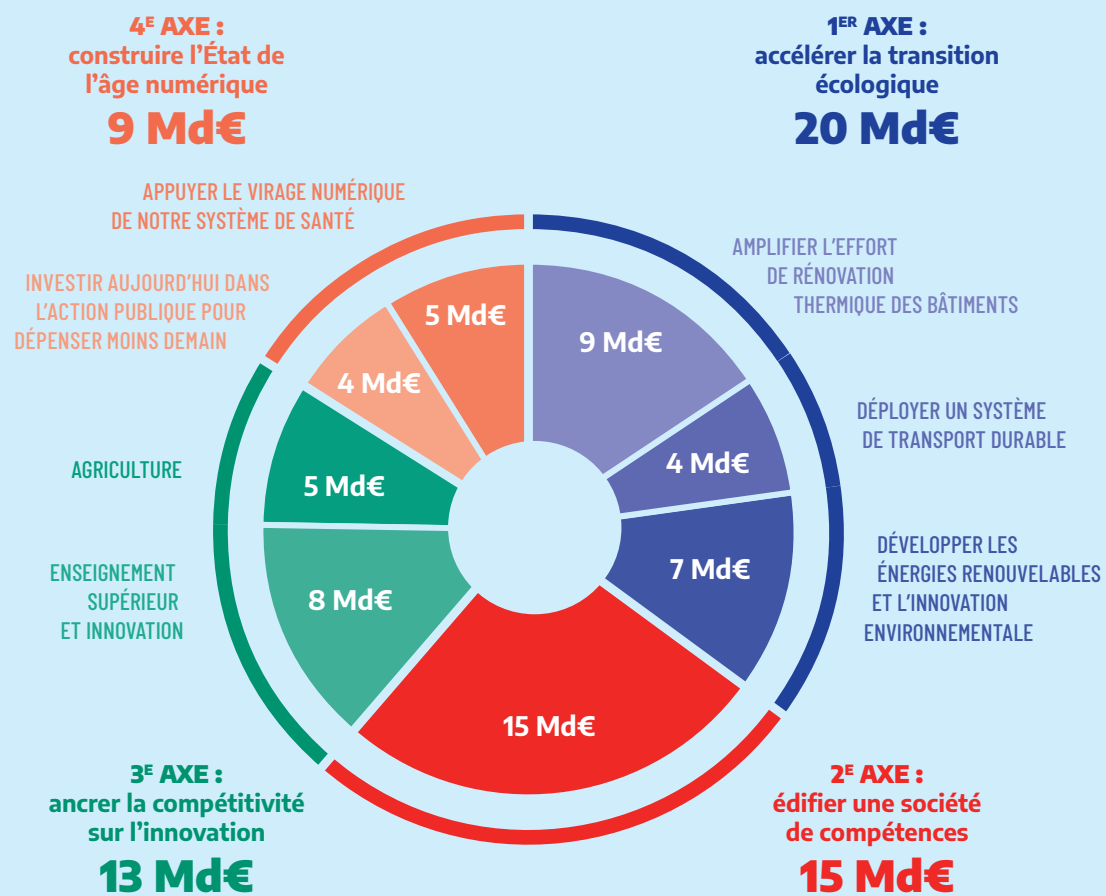
Montant et plafond : aide maximale de 5 € net par heure de formation interne, dans la limite de 2 000 €. Aide maximale : de 8 € net par heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400 h de formation

Conditions :

- CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum
- Contrat de professionnalisation à durée déterminée
- Contrat de travail temporaire, si les missions se déroulent pendant au moins six mois dans les neuf mois consécutifs à votre formation

Instruction : Pôle emploi

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT



Source : Sgpi



#5 LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT 2018-2022

De quoi s'agit-il ?

Le gouvernement a engagé un grand plan d'investissement public (GPI) de 57 milliards d'euros, afin d'accompagner les réformes structurelles qui seront menées ces cinq prochaines années et afin de répondre à quatre défis majeurs de la France : accélérer la transition écologique (20 milliards d'euros), édifier une société de compétences (15 milliards d'euros), ancrer la compétitivité sur l'innovation (13 milliards d'euros) et construire l'État numérique (9 milliards d'euros).

Ces 4 axes prioritaires sont déclinés en 25 initiatives.

d'euros), notamment au travers de la Caisse des Dépôts ;

- une activation ou une réorientation d'investissements existants, afin qu'ils servent au mieux les priorités du grand plan d'investissement (12 milliards d'euros) ;
- de nouvelles mesures budgétaires pour financer les priorités du plan (24 milliards) ;
- le financement du PIA 3 pour soutenir les progrès de l'enseignement et la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises (10 milliards d'euros).

Quelles interventions au titre du GPI ?

Le grand plan d'investissement repose sur :

- des financements comme des prêts, des fonds propres ou des fonds de garantie (11 milliards

Qui ?

Pour chaque initiative, un ministère chef de file est responsable de sa mise en œuvre et de son animation. Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) est chargé du suivi et de la coordination du grand plan d'investissement et de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir.



#6 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

CGET
cget.gouv.fr

DGE
entreprises.gouv.fr/dge

PÔLE EMPLOI
pole-emploi.fr

BPIFRANCE
bpifrance.fr







TAX4BUSINESS
impots.gouv.fr

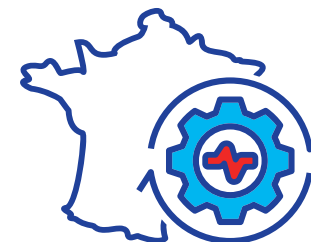
RÉGIONS DE FRANCE
regions-france.org

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

Choisir la France pour reprendre des activités

-  #1 Les chiffres clés
-  #2 L'accompagnement de Business France
-  #3 Les opportunités d'investissement
-  #4 Se préparer à reprendre une activité
-  #5 Quels sont les principaux dispositifs ?
-  #6 Qui sont les principaux acteurs ?



La reprise d'une entreprise in bonis ou en difficulté nécessite de la préparation et un accompagnement par des professionnels spécialisés.

La reprise d'une entreprise en difficulté peut être accompagnée par les pouvoirs publics au travers de quelques dispositifs d'aides publiques.



#1 LES CHIFFRES CLÉS

La transmission d'entreprises
en France en 2016



60 000
ENTREPRISES
en vente par an



185 000
ENTREPRISES
cessibles par an cédées,
soit 750 000 emplois
sauvegardés



50 %
DES ENTREPRISES
liquidées faute
de repreneur

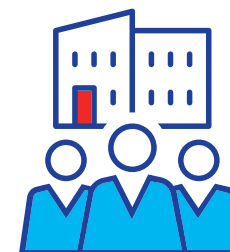


Pourtant

60 %
DE TAUX DE SURVIE
pour les entreprises cédées



**CORRÉLATION
POSITIVE**
entre taux de cession
et dynamisme du tissu
économique d'un territoire



D'après une étude de l'Observatoire
BPCE, 80 % des cessions intervenant
chaque année en France concernent
des TPE employant 143 000 personnes.

Les 15 000 cessions de PME et d'ETI
(entreprises de tailles intermédiaires) ont
concerné 1,1 million d'emplois – dont
450 000 pour les seules PME.



#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Identifier, sécuriser, connecter

✓ Identifier

Business France et ses partenaires diffusent régulièrement sur leur site Internet et à travers leur réseau des opportunités d'investissements en France. Reprise d'entreprises en difficulté, investissement dans des entreprises en croissance (startup, PME, PMI) ou dans l'écosystème tech français (incubateur, accélérateurs, pôles de compétitivité), nous vous présentons des opportunités correspondant à votre secteur d'activité.

Par ailleurs, il existe des opportunités d'investissement en termes de prise de participation dans des équipements, infrastructures ou biens immobiliers structurants pour les territoires (Grand Paris, aéroports, etc.).

✓ Sécuriser

Sur la base d'une évaluation de votre projet (cibles recherchées, nature et montant des investissements, impacts économiques, reprises et créations d'emploi, calendrier des investissements), Business France vous accompagne dans la compréhension de la procédure de reprise dans le strict respect de la confidentialité de votre projet.

✓ Connecter

Business France et ses partenaires vous connectent avec les acteurs pertinents afin d'identifier les cibles et de fournir les informations nécessaires à votre prise de décision.

VOUS INFORMER DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

↓ VOS ACTIONS

Présenter mon projet de reprise à Business France
Exprimer mes besoins et mes attentes

Transmettre et signer les accords de confidentialité pour accéder à la data room et préciser mon offre de reprise

Échanger avec les acteurs de la reprise et les financeurs
- Vérifier si une autorisation de reprise est nécessaire (*secteurs sensibles et concentration*)
- Présenter mon projet de reprise

Réaliser les due diligences
- Préciser mon projet de reprise
- Demander le bénéfice d'aides publiques

Formuler mon offre de reprise après obtention de l'autorisation le cas échéant

Acquérir l'entreprise et déposer mes demandes d'aides publiques

↓ LES PRINCIPALES ÉTAPES

Cibler les opportunités d'investissement
- Analyser votre projet d'investissement

Informar sur la procédure de reprise
- Les étapes de la reprise
- Les aides publiques mobilisables

Mettre en relation
- Vous connecter avec les acteurs pertinents (entreprise à reprendre, administrateurs, cabinets spécialisés)
- Vous connecter aux financeurs

Renseigner sur la situation économique et sociale de l'entreprise à reprendre
- Vérifier l'éligibilité des demandes d'aides publiques

Examen de l'offre de reprise par le tribunal ou par l'entreprise
- Adjudication ou cession

Suivi du plan de cession

● Business France ● Acteurs de la reprise



#3 LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Les procédures collectives et la reprise d'entreprises en difficulté : de quoi s'agit-il ?

Les reprises de sites en difficulté ont pour objectif le maintien de tout ou partie d'une activité et des emplois y afférents ainsi que l'apurement du passif de la société cible. L'investisseur doit être en capacité d'effectuer un diagnostic de la société à reprendre (« due diligence ») afin d'évaluer au mieux les risques inhérents à l'opération de reprise.

Dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, le tribunal se prononce sur les projets de reprise externe provenant de tiers ayant émis des offres et choisit l'offre la plus à même d'assurer la pérennité de l'entreprise, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif.

L'offre de reprise formulée par le repreneur doit notamment comporter la désignation précise des biens, des droits et des contrats inclus dans l'offre, les prévisions d'activité et de financement, le prix offert, la qualité des apporteurs de capitaux, le niveau et les perspectives d'emploi justifiés par l'activité considérée, les garanties souscrites en vue d'assurer l'exécution de l'offre, la durée de chacun des engagements pris par l'auteur de l'offre.

QU'EST-CE QUE LA DUE DILIGENCE ?



La cible

Analyser l'activité de l'entreprise et son marché : la clientèle, la concurrence, la compétitivité, vérification de l'application du décret IEF*...

Les actifs

Évaluer l'état des équipements, les besoins d'investissement et le diagnostic environnemental.

Le diagnostic financier

Effectuer un diagnostic financier à l'aide des documents comptables.

Les contrats

Identifier les contrats en cours et les principaux engagements commerciaux.

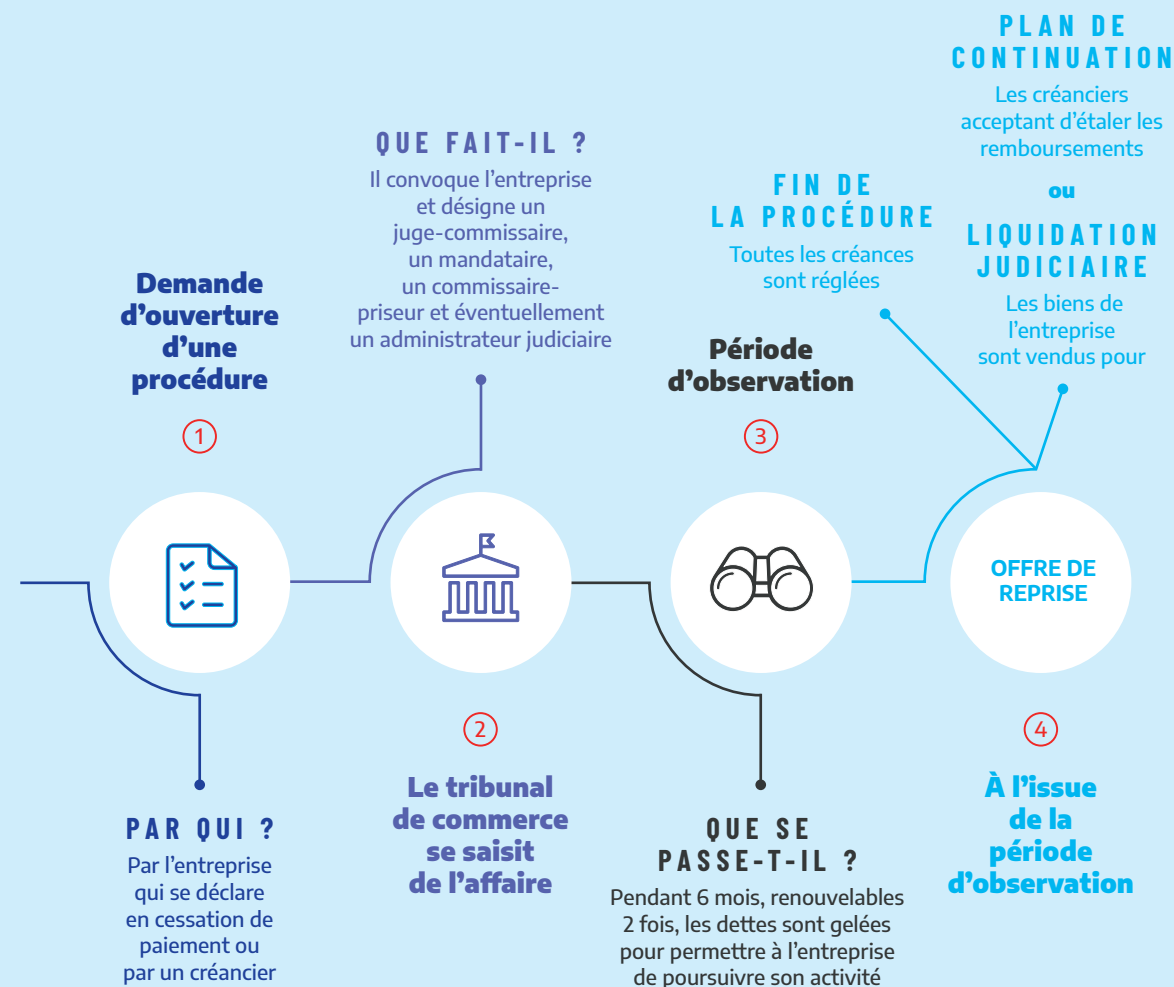
Les salariés

Étudier l'organisation interne et évaluer le climat social.

Le financement

Solliciter les différents acteurs du financement.

COMMENT REPREDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ ?



Demande d'ouverture d'une procédure

①



PAR QUI ?

Par l'entreprise qui se déclare en cessation de paiement ou par un créancier

QUE FAIT-IL ?

Il convoque l'entreprise et désigne un juge-commissaire, un mandataire, un commissaire-priseur et éventuellement un administrateur judiciaire

②

Le tribunal de commerce se saisit de l'affaire

QUE SE PASSE-T-IL ?

Pendant 6 mois, renouvelables 2 fois, les dettes sont gelées pour permettre à l'entreprise de poursuivre son activité

FIN DE LA PROCÉDURE

Toutes les créances sont réglées

Période d'observation

PLAN DE CONTINUATION

Les créanciers acceptant d'étaler les remboursements

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les biens de l'entreprise sont vendus pour

OFFRE DE REPRISE

④

À l'issue de la période d'observation



#4 SE PRÉPARER À REPRENDRE UNE ACTIVITÉ

Vous accompagner dans la reprise

De quoi s'agit-il ?

Le contrôle des investissements étrangers en France

Suis-je concerné ?

Certaines opérations de reprise opérées dans des secteurs dits « sensibles » sont soumises à autorisation préalable auprès du ministre en charge de l'Économie. Cette autorisation est donnée dans un délai de deux mois, à compter de la réception de la demande, par le ministre en charge de l'Économie. Sans réponse, l'autorisation est tacite.

Les opérations considérées concernent l'acquisition du contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une branche d'activité ou le franchissement du seuil de 33,33 % des droits de vote ou du capital

Quels principaux secteurs sont concernés ?

Sécurité publique, ordre public et Défense nationale auxquels viennent s'ajouter les transports, l'approvisionnement en eau et

énergie, les communications électroniques, la santé publique et les activités vitales telles que définies dans le code de la Défense. Sont également concernés les secteurs suivants : entreprises dans les secteurs de l'aérospatial et de la protection civile, ou qui mènent des activités de recherche et de développement en matière de cybersécurité, d'intelligence artificielle, de robotique, de fabrication additive, de semi-conducteurs.

Existe-t-il des aides pour soutenir la reprise d'une entreprise ?

L'État et les collectivités locales ont mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières à destination des repreneurs afin de soutenir le financement de la reprise d'entreprise en difficulté. Ces aides permettent d'alléger le coût de rachat de l'entreprise. Elles s'appliquent en fonction de différents critères et notamment de la localisation (zonage AFR) et du type d'entreprise rachetée.

Certaines régions proposent des financements pour des opérations de reprise d'actifs de PME/PMI en difficulté avec maintien des emplois.



#5 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?



MESURES NATIONALES

ARI
Aide à la réindustrialisation

DGE

Avance remboursable de 500K à 2 M€

Exonération d'impôt sur les sociétés
Sur 2 ans

Fonds de revitalisation
Financement au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficulté

Prêt et garantie Bpifrance
Prêt croissance
Garantie croissance



AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Exonération d'impôts locaux
Sur délibération des collectivités locales

Aides à l'immobilier

Aides à la reprise de salariés

Aides à l'emploi et à la formation professionnelle



Dispositifs plafonnés selon le zonage AFR et la taille d'entreprise

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Exonérations d'impôt pour la reprise d'entreprise industrielle en difficulté

Nature : exonération d'impôt sur les sociétés pendant 2 ans et/ou exonération d'impôts locaux (sur délibération des collectivités locales jusqu'à 5 ans)

Cible : entreprise ayant fait l'objet d'une cession totale ou partielle ordonnée par le tribunal dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, d'entreprise en situation de redressement ou liquidation judiciaire. Activité industrielle

Exclusion : transports, fabrication de fibres synthétiques, sidérurgie, pêche

Éligibilité : société créée avant le 31 décembre 2020 pour reprendre une entreprise en difficulté (exonération d'impôt sur les sociétés pendant 2 ans)

Plafond : selon la taille de l'entreprise et son implantation (par exemple, majoration pour les PME dans une zone AFR). Les entreprises qui bénéficient de cette exonération peuvent également bénéficier **d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), de CVAE et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, pour une durée comprise entre 2 et 5 ans

Instruction : service des impôts des entreprises

Mobilisation du CIR - Bpifrance

Nature : avance de trésorerie dans le cadre d'un programme de R&D donnant droit à un crédit d'impôt recherche (CIR)

Éligibilité : ETI et grandes entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés

Montant : 80 % de la créance (minimum : 30 000 €)

Conditions financières : commission d'engagement calculée sur le montant de l'autorisation. Intérêts sur avances utilisées. Frais de dossier et d'expertise technique

Instruction : Bpifrance en région

Prêt croissance de Bpifrance

Nature : prêt sans garantie

Objectif : réaliser vos investissements immatériels et renforcer votre BFR

Éligibilité : PME et ETI indépendantes

Montant : de 300 K€ jusqu'à 5 M€ à taux fixe ou variable dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise

Durée : 7 ans dont 24 mois de différé d'amortissement en capital

Conditions d'accès : en partenariat avec votre banque, à raison de 1 € de prêt croissance pour 1 euro de prêt d'accompagnement, ou de fonds propres apportés

Instruction : Bpifrance en région

ARI - Aide à la réindustrialisation

Contact : DGE et CGET

Nature : avance remboursable sans intérêts ni redevances ni prise de garantie

Objectif : accompagner les projets représentant un investissement intensif et ayant un fort impact au niveau de la zone d'emploi concernée

Éligibilité : PME et ETI d'au moins 3 ans

Montant : max 2 M€ d'avance remboursable

Seuil : 5 M€ investissement et 25 créations d'emploi

Durée : remboursement sur 5 ans après un différé de 2 ans maximum

Instruction : par la DGE et le CGET
CIALA 5 sessions par an



#6 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

CGET
cget.gouv.fr

DGE
entreprises.gouv.fr/dge

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
tresor.economie.gouv.fr

GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS
caissedesdepots.fr

BPIFRANCE
bpifrance.fr

RÉGIONS DE FRANCE
regions-france.org


AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

Recruter et former vos salariés

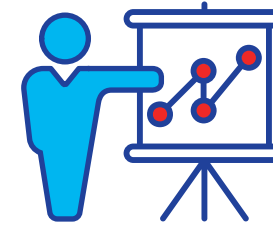
 #1 Les chiffres clés

 #2 L'accompagnement de Business France

 #3 La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

 #4 Quels sont les principaux dispositifs ?

 #5 Qui sont les acteurs ?



La France bénéficie d'un système de formation professionnelle étendu et performant. L'accès pour tous les salariés à la formation professionnelle et à l'apprentissage garantit la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et polyvalente. Véritable angle fort de la politique du gouvernement, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage proposée va profondément transformer le modèle français en poursuivant une double ambition : se doter d'outils mieux adaptés pour lutter contre le chômage et préparer l'avenir en rendant plus forte, plus vivante et plus légitime notre démocratie sociale.

Pour atteindre ces objectifs, l'État et les organismes publics disposent de différents outils d'accompagnement financier pour inciter les entreprises à créer des emplois et à former leurs salariés.



#1 LES CHIFFRES CLÉS

La France, un vivier de talents



1 million
d'ingénieurs

75 000 doctorants
(41 % de doctorants de nationalité étrangère)

278 000 étudiants
de l'enseignement supérieur

38 000 ingénieurs diplômés chaque année



3^e

En Europe
pour la disponibilité
de talents R&D

Nombre d'étudiants niveau master
(Eurostat, 2014)



4^e

Vivier mondial
de talents R&D

Pour 1 000 employés
Derrière la Finlande, la Suède et l'Autriche
(OCDE 2014)



#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Vous guider dans la réussite de votre projet

↓ VOS ACTIONS

Présenter mon projet
à Business France
Exprimer mes besoins
et mes attentes

Transmettre un plan
de formation détaillé

Rencontrer les financeurs
Contacter son opérateur
de compétences

Préciser mon projet
Formaliser ma demande

Déposer ma demande
Échanger avec
l'organisme instructeur

Signer la convention
d'attribution de l'aide
Justifier de la formation
professionnelle

↓ NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Analyser votre projet
- Cibler les aides actionnables
- Vous informer des modalités

Sélectionner les outils
- S'assurer de la pré-éligibilité
de votre projet
- Établir la liste de
vos dépenses éligibles

Mettre en relation
avec les financeurs
- Vous connecter avec
les bons interlocuteurs

Valider l'éligibilité de votre
projet, le respect des seuils
et les dépenses éligibles

Instruire votre demande

Attribuer l'aide
et le versement
des fonds selon
les modalités prévues

● Business France

● Partenaires de Business France



#3 LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

L'enjeu pour la France est multiple

Aujourd'hui, l'heure de formation d'un cadre est en général plus coûteuse que celle d'un employé ou d'un ouvrier. Pour permettre un accès plus équitable, le compte personnel de formation est calculé en euros.

- Investir massivement dans la formation et les compétences, pour être collectivement capables d'impulser les changements de l'économie de la connaissance.
- Donner à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et la capacité de construire son parcours.
- Protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences et vaincre ainsi, enfin, le chômage de masse.

De quoi s'agit-il ?

À horizon 2019-2020 tous les salariés verront leur CPF crédité de 500 € par an pour choisir leurs formations en toute liberté.

Au bout de 10 ans, le CPF atteindra 5 K€, un plafond auquel pourra s'ajouter un abondement de l'entreprise.

Le CPF pourra être abondé par les entreprises et les branches, notamment par des accords collectifs.

Le CPF est ainsi consolidé comme droit personnel garanti collectivement.

Pour les salariés sans qualification les droits seront majorés et le CPF sera crédité de 800 € par an, plafonné à 8 000 €, afin de faciliter la reconversion professionnelle.

Un plan d'investissement dans les compétences sera mis en place à hauteur de 15 Mds d'euros.

QUELLES FORMATIONS ?

Toutes les formations accessibles sur le CPF visent une certification

	FORMATION	MONTANT
AVEC 800 €	TOEIC (Test Of English for International Communication)	Environ 800 €
	TOSA (certificat de compétences informatiques)	Près de 600 €
	Certificat d'aptitude à la conduite de chariot sécurité R 389 (CACES)	Près de 800 €
AVEC 5 000 €	Assistant de vie aux familles (niveau V)	Près de 5 000 €
	Développeur web	Près de 5 000 €
	Chef d'équipe gros œuvre dans les travaux publics	Près de 5 000 €
AVEC 8 000 €	Couturière d'ameublement (niveau V)	Près de 7 000 €
	Tapissier garnisseur (niveau V)	Près de 7 500 €
AVEC 10 000 €	Installateur en chauffage climatisation, sanitaire et énergies renouvelables (niveau V)	Près de 10 000 €

Source : ministère en charge du Travail



#4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?



MESURES NATIONALES

Réduction des cotisations sociales patronales

Urssaf

Aides de Pôle emploi

(AFPR
POEI)

De 5 € à 8 €/h

de formation dans la limite de 400 h par salarié



AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Aides à la formation et l'emploi

Abondement par les collectivités locales de certains dispositifs nationaux

Opérateurs de compétences

Les organismes paritaires collecteurs agréés peuvent proposer des financements en complément des aides de Pôle emploi ainsi que des actions de filière

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Action de formation préalable au recrutement – AFPR et POEI

Nature : subvention jusqu'à 400 heures avant la prise de poste

Objectif : combler l'écart entre les compétences du futur recruté et celles que requiert l'emploi visé

Cible : personnes inscrites à Pôle emploi

Éligibilité : toute taille d'entreprise tous secteurs

Montant :

- pour une formation interne (dans l'entreprise) 5 €/heure, limite de 2 000 €
- pour une formation en organisme extérieur 8 €/heure, limite de 3 200 €

Conditions :

- AFPR : CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum, contrat de professionnalisation à durée déterminée, ou contrat de travail temporaire, pour des missions supérieures à 6 mois
- POEI : CDI CDD > 12 mois

Contact : Pôle emploi

Réduction des cotisations sociales patronales

Nature : réduction de charges sociales

Objectif : relancer la croissance et l'emploi

Éligibilité : toute taille d'entreprise tous secteurs

Montant :

- pendant 3 ans
- zéro charge Urssaf au niveau du SMIC
- réduction des cotisations sociales patronales sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC
- réduction du taux des allocations familiales jusqu'à 3,5 fois le SMIC
- exonération de cotisations sociales patronales, sur 5 à 7 ans en cas d'investissement sur certaines zones du territoire (bassins d'emplois à redynamiser, zones franches urbaines, outre-mer)

Dispositif des emplois francs

Nature : prime versée à l'employeur

Objectif : lutter contre le chômage dans les 194 quartiers prioritaires de la politique de la ville (1,4 million d'habitants et 200 000 demandeurs d'emploi), discriminations à l'embauche

Éligibilité : toute taille d'entreprise, tous secteurs

Montant de l'aide :

- CDD de 6 mois et plus : 2 500 € par an pendant 2 ans (montants proratisés au temps de travail (temps partiels) et à la durée du contrat
- CDI : 5 000 € par an pendant 3 ans

Conditions :

- être inscrit à Pôle emploi sans limite d'âge et pour tout niveau de qualification
- résider en quartier prioritaire de la politique de la ville
- signer un contrat de travail avant le 31 décembre 2019 avec une entreprise ou une association

Contact : ministère de la Cohésion des territoires et Pôle emploi



#5 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

PÔLE EMPLOI
pole-emploi.fr






RÉGIONS DE FRANCE
regions-france.org

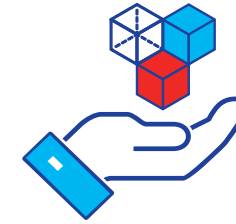
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
cohesion-territoires.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

Soutenir vos programmes de R&D et vos projets innovants

-  **#1** Les chiffres clés
-  **#2** L'accompagnement de Business France
-  **#3** Le soutien à la recherche et développement et à l'innovation
-  **#4** Quels sont les principaux dispositifs ?
-  **#5** Qui sont les principaux acteurs ?



Pays le plus attractif d'Europe en termes de crédit d'impôt recherche (CIR) et de taux effectif d'imposition pour les activités de R&D !

30 % des dépenses de R&D éligibles sont remboursables dans la limite de 100M€, et 5 % au-delà (budget CIR 2016 : 5,4 milliards €).

La France ressort à la 1^{re} place européenne des institutions figurant parmi les 100 plus grands innovateurs mondiaux avec 13 médaillés Fields (2^e rang mondial).

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement s'établit à 49,8 milliards d'euros.

Les entreprises étrangères ont augmenté leurs dépenses de R&D en France de 9 % par an depuis 2007.



#1 LES CHIFFRES CLÉS



Le Royaume-Uni est passé de 100 centres de R&D à 63

-37

centres de R&D



La France est passée de 45 centres à 51

+6

centres de R&D



2,24 % du PIB
consacré à la recherche
et développement

TOP 5 DES ATOUTS DE LA FRANCE



1

Capacité d'innovation et de recherche



2

Son rayonnement touristique



3

Son accessibilité internationale et ses infrastructures



4

Sa capacité à accompagner l'entrepreneuriat



5

Ses réformes en matière de compétitivité



578 000
chercheurs et personnels
de soutien



9,3
chercheurs
pour 1 000 actifs



266 700
chercheurs
dont
26 %
de femmes



14 500
doctorats
parmi les
chercheurs



4^e rang mondial
pour le dépôt
de brevets
(6,3 % des demandes enregistrées)



7^e rang mondial
pour les
publications
scientifiques



#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Identifier

L'intervention publique en France en matière d'innovation est très présente à tous les niveaux de la chaîne de production, de la création d'un écosystème pour le développement d'entreprises innovantes au financement de projets.

Crédit d'impôt, subvention, prêt ou avance remboursable, Business France – en coordination avec ses partenaires nationaux et régionaux – vous présente les dispositifs de soutien à la recherche et développement et à l'innovation permettant de mener à bien vos projets ambitieux.

Sécuriser

En collaboration avec le réseau d'organismes et d'experts agréés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Business France vous accompagne afin de valider l'éligibilité de vos projets de Recherche et Développement et d'innovation.

Connecter

Business France facilite et coordonne le contact auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agence nationale de la recherche ou de Bpifrance et coordonne les échanges entre les différents niveaux nationaux et locaux afin de soutenir vos programmes de R&D et vos projets innovants.

VOUS GUIDER DANS LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

↓ VOS ACTIONS

Présenter mon projet à Business France
Exprimer mes besoins et mes attentes

Transmettre un business plan détaillé

Rencontrer les financeurs
Présenter mon projet

Préciser mon projet
Formaliser ma demande

Déposer ma demande
Échanger avec l'organisme instructeur

Signer la convention d'attribution de l'aide
Justifier des investissements et des créations d'emploi

↓ NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Analyser votre projet
- Cibler les aides actionnables
- Vous informer des modalités

Sélectionner les outils
- S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet auprès des financeurs
- Établir la liste de vos dépenses éligibles

Mettre en relation avec les financeurs
- Vous connecter avec les bons interlocuteurs
- Vous accompagner lors du suivi de votre projet

Valider l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles

Instruire votre demande
Examen du business plan, effet de levier de l'aide, impact économique

Attribuer l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues

● Business France ● Partenaires de Business France



#3 LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION

Le soutien à la R&D

La France dispose d'une large palette de dispositifs d'aides publiques à la R&D et à l'innovation afin de vous apporter une réponse adaptée à la nature de vos travaux (innovation de rupture, recherche industrielle...), selon la maturité de votre projet et de vos problématiques de financement. Les aides en faveur de projets de R&D sont mobilisables sur l'ensemble du territoire et couvrent une grande partie des frais de personnel, des équipements de R&D, des coûts de recherche contractuelle, des connaissances techniques, des brevets achetés et des frais généraux.

La définition même de la R&D a une acception très large permettant d'accompagner des projets variés allant de la recherche industrielle au développement expérimental en passant par les partenariats technologiques.

LE FONDS POUR L'INNOVATION

Objectif : axe fort de l'ambition gouvernementale, l'innovation dispose depuis janvier 2018 d'un fonds constitué au sein de la banque publique d'investissement Bpifrance.

Dotations : initiale 10 Md€
Mission investir dans des innovations de rupture et de permettre leur industrialisation en France.

Cibles : principales cibles des aides, les entreprises pourront bénéficier de soutiens pour des montants très significatifs.

Contact : Bpifrance

Le soutien au numérique

Par ailleurs, Bpifrance a développé un outil très simple pour évaluer votre niveau de « maturité digitale » avant de lancer un projet de transformation numérique. Il vous suffit simplement de créer un compte sur mon.bpifrance.fr/mon-espace/#/login

LE FONDS AMBITION NUMÉRIQUE

Objectif : accélérer la croissance des startups et faire émerger des champions numériques français.

Modalité : investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des entreprises du domaine numérique, obligatoirement aux côtés de co-investisseurs privés.

Cibles : entreprises à fort potentiel de croissance, développant des technologies innovantes ou déployant des produits/services nouveaux ou des « business models » innovants, et ayant l'ambition de devenir leader sur leur marché.

Domaines d'investissement : logiciels, IoT, produits/hardware, IA, nouveaux usages numériques...

Seuils : compris entre 1 M€ et 10 M€
Au 31 décembre 2017, après 6 années d'activité, le fonds Ambition numérique a investi dans 39 startups pour un montant de 182 M€.

Contact : Bpifrance



#4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?



MESURES GÉNÉRALES

CIR Crédit d'impôt recherche

30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà remboursées ou imputées sur l'IS

CII Crédit d'impôt innovation

20 % des dépenses dans la limite des 400 000 € par an remboursées ou imputées sur l'IS

JEI Jeune entreprise innovante

Avantages fiscaux et sociaux réservés aux « jeunes pousses » innovantes



AIDES AUX PROJETS

Subvention, prêt à taux zéro, avance remboursable

Accordées par les collectivités locales

Aides Bpifrance

Financement de 25 % à 60 % du budget de R&D : prêt à taux zéro Subvention

Appel à projets

Pôles de compétitivité
Agence nationale de la recherche
Aide sectorielle
Aides européennes H2020



Dispositifs plafonnés de 25 à 100 % de l'assiette éligible selon le saut technologique (développement expérimental, recherche industrielle, recherche fondamentale)

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Aide pour le développement de l'innovation

Contact : directions régionales de Bpifrance

Objectif : tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.

Cible : PME et entreprises de moins de 2 000 salariés

Montant : avance récupérable ou prêt à taux zéro jusqu'à 3 millions d'euros

Intervention modulée par Bpifrance en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise, de l'incitativité réelle de l'aide (taux d'aide de 25 à 65 %, sur assiette des dépenses retenues)

Prêt industrie du futur Bpifrance

Contact : directions régionales de Bpifrance

Objectif : industrialisation de produits, services ou procédé

Cible : PME de plus de 3 ans

Montant : 500 K€ à 5 M€

Le prêt doit obligatoirement être associé à un financement extérieur, à raison de 1 pour 1

Durée : 7 ans y compris un différé d'amortissement du capital de 2 ans

Garantie : aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant

JEI - Jeune entreprise innovante

Contact : mesure déclarative à la Direction générale des impôts

Objectif : statut fiscal permettant aux jeunes PME de financer leur activité de R&D

Cible : PME de moins de 8 ans créée ex nihilo

Montant :

- exonération d'IS de 100 % le 1^{er} exercice bénéficiaire et 50 % le suivant dans la limite du plafond de minimis
- exonération totale de certaines charges patronales d'Urssaf (maladie, vieillesse, allocations familiales...), pendant 8 ans
- aide cumulable avec le CIR

Conditions : engager des dépenses de R&D au moins égales à 15 % des dépenses totales par exercice, d'être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques ou par des fonds d'investissement, d'être une PME de moins de 8 ans et d'être créée ex nihilo

Convention CIFRE

Contact : Association nationale de la recherche et de la technologie - ANRT

Nature : subvention

Objectif : embaucher un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche partenariale avec un laboratoire public

Cible : toute taille d'entreprise et tout secteur d'activité

Conditions : l'entreprise recrute en CDI ou CDD un diplômé de Master à qui elle confie une mission de recherche stratégique. Salaire doctorant éligible au CIR

Montant : 14 K€ pendant 3 ans

Démarches : déclaration au service des impôts des entreprises

CIR - Crédit d'impôt recherche

Contact : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Objectif : faciliter le financement des opérations de R&D réalisées sur le territoire national

Cible : toute taille d'entreprise et tout secteur d'activité

Montant : crédit d'impôt de 30 % des dépenses annuelles de recherche (50 % dans les régions Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) dans la limite de 100M€ et 5 % au-delà.

Démarches : déclaration au service des impôts des entreprises

Prestataires : liste de prestataires agréés disponible auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

[Simulateur](#)

CII - Crédit d'impôt innovation

Contact : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Objectif : faciliter le financement des opérations de R&D des PME

Cible : tout secteur d'activité

Éligibilité : PME uniquement, déclaration au service des impôts des entreprises, sous certaines conditions les PME peuvent bénéficier du remboursement anticipé du CII

Montant : crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau

Plafond : l'assiette est plafonnée à 400 K€ par an et par entreprise

Démarches : déclaration au service des impôts des entreprises

[Simulateur](#)

#5 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

BPIFRANCE

bpifrance.fr

MINISTÈRE

gouvernement.fr/le-secretariat-general-pour-l-investissement

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

agence-nationale-recherche.fr





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

enseignementsup-recherche.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

Vous encourager à investir pour protéger l'environnement

-  #1 Les chiffres clés
-  #2 L'accompagnement de Business France
-  #3 Quels sont les principaux dispositifs ?
-  #4 Qui sont les principaux acteurs?



La France a réaffirmé son engagement fort pour l'écologie lors de l'Accord de Paris sur le climat signé à l'issue de la COP 21 et par son initiative Make Our Planet Great Again (MOPGA). Ces actions comportent une série de mesures innovantes et ambitieuses associant tous les acteurs à ce combat planétaire.

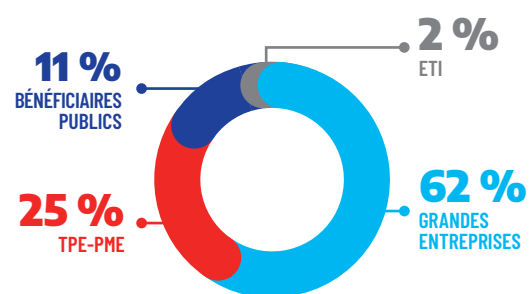
Afin d'atteindre les objectifs en matière de transition énergétique et écologique, la France s'est dotée d'une nouvelle organisation de ses aides financières à destination des entreprises, des collectivités et des organismes de recherche. De manière générale, les investissements doivent permettre d'aller au-delà des obligations réglementaires. Les coûts admissibles recouvrent les coûts d'investissements supplémentaires (surcoût) liés à la protection de l'environnement.



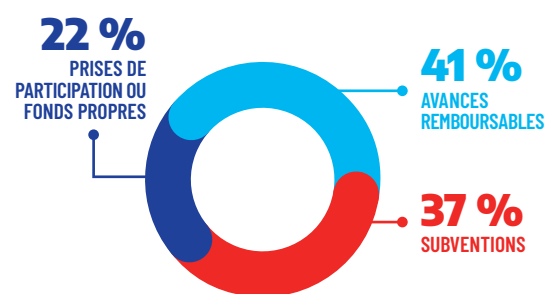
#1 LES CHIFFRES CLÉS

2,5 milliards d'euros d'aides, 745 projets

BÉNÉFICIAIRES



TYPES D'INTERVENTION



SECTEURS



44 %
TRANSPORTS
ET VÉHICULES
DU FUTUR
311
projets lauréats
902 M€ d'aides



36 %
ÉNERGIES
RENOUVELABLES,
STOCKAGE DE
L'ÉNERGIE ET RÉSEAUX
ÉLECTRIQUES
187
projets lauréats
1106 M€ d'aides



11 %
BÂTIMENT,
INDUSTRIE ET
AGRICULTURE,
CHIMIE DU
VÉGÉTAL
112
projets lauréats
288 M€ d'aides



9 %
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
ET DÉCHETS,
EAU ET
BIODIVERSITÉ
135
projets lauréats
214 M€ d'aides

Source : programme d'investissements d'avenir ADEME 2018

INITIATIVE MAKE OUR PLANET GREAT AGAIN DE QUOI S'AGIT-IL ?



Avec son ouverture sur le monde et sa politique d'accueil des talents sous toutes ses formes, la France est déterminée à attirer les investisseurs et à les accompagner dans leur développement sur le territoire. Elle est à la pointe en matière d'innovation et de développement des industries du futur, comme les technologies propres et la finance verte, qui seront le moteur de la croissance de demain.

Ensemble, faire de la France le leader mondial de l'économie verte

Les secteurs de la transition énergétique sont parmi les plus importants d'Europe, en raison des objectifs ambitieux poursuivis par les politiques publiques en matière de réduction de la consommation d'énergies fossiles, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables et d'une manière générale de réduction des gaz à effet de serre.

Tous les secteurs sont appelés à participer à cette révolution verte. La mobilité des personnes et les villes changeront pour faire de la France un exemple pour le monde.

Cette ambition ouvre aux entreprises du monde entier l'accès à un marché d'avenir !



#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Vous guider dans la réussite de votre projet

↓ VOS ACTIONS

Présenter mon projet à Business France
Exprimer mes besoins et mes attentes

Transmettre un business plan détaillé

Rencontrer les financeurs
Présenter mon projet

Préciser mon projet
Formaliser ma demande

Déposer ma demande
Échanger avec l'organisme instructeur

Signer la convention d'attribution de l'aide
Justifier des investissements et des créations d'emploi

↓ NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Analyser votre projet
- Cibler les aides actionnables
- Vous informer des modalités

Sélectionner les outils
- S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet auprès des financeurs
- Établir la liste de vos dépenses éligibles

Mettre en relation avec les financeurs
- Vous connecter avec les bons interlocuteurs
- Vous accompagner lors de l'accompagnement de votre projet

Valider l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles

Instruire votre demande
Examen du business plan, effet de levier de l'aide, impact économique

Attribuer l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues



● Business France et ses partenaires régionaux

● Financeurs publics



#3 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?

AIDES DE L'ADEME

Fonds chaleur

Soutien au développement de la chaleur renouvelable

Aides à la décision

Aides aux études réalisées par des bureaux d'études sur les thématiques de l'ADEME

Fonds déchets

Soutien au développement de l'économie circulaire

Recherche développement et innovation

Subventions ou avances remboursables pour les projets de RDI via des appels à projets

AIDES COMPLÉMENTAIRES

Aides régionales

Les aides des collectivités locales interviennent en complément de celles de l'ADEME

Bpifrance

Intervention en financement ou en investissement notamment via le prêt éco-énergie

Agences de l'eau

Subventions ou prêts ayant pour but une gestion équilibrée des ressources en eau



QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Fonds chaleur - soutien au développement de la chaleur renouvelable

Nature : subvention à l'investissement pour des projets :

- de production de chaleur renouvelable (biomasse, solaire, thermique, géothermie, etc.)
- de réseaux de chaleur

Cible : entreprises ou collectivités répondant majoritairement à :

- l'appel à projets national BCIAT, Biomasse Chaleur, Industrie, Agriculture et Tertiaire, à destination des entreprises pour les plus gros projets de valorisation thermique de la biomasse production supérieure à 1000 tep/an)
- des appels à projets régionaux gérés par les directions régionales de l'ADEME en synergie avec les Régions

Taux aide indicatif : 20 à 40 % majoritairement définis par des forfaits et permettant de rendre ces solutions compétitives

Contact : ADEME

Fonds déchets - soutien au développement de l'économie circulaire

Objectif : soutien aux projets en matière de prévention des déchets, collecte pour

valorisation, recyclage, valorisation organique, matière et énergétique

Taux : 30 % max

Assiette de l'aide : 10 M€ max

Contact : ADEME

Aides à la décision

Nature : subvention aux études réalisées par des bureaux d'études et de conseil externes sur toutes les thématiques de l'ADEME : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, les déchets, les transports, les PCET, etc.

Cible : entreprises et collectivités

Aide : de 50 à 70 % selon les bénéficiaires : grandes entreprises, moyennes entreprises, petites entreprises et activités non économiques

Plafond des dépenses éligibles :

- 50 K€ pour les diagnostics
- 100 K€ pour les études d'accompagnement de projets

Conditions d'accès : des restrictions existent (notamment pour les établissements de plus de 250 salariés des activités économiques) ainsi que des critères d'éco-conditionnalité sur la qualification des bureaux d'études et de conseil

Contact : ADEME

Recherche, développement et innovation

Nature : soutien par des subventions ou des avances remboursables aux programmes de recherche, développement et innovation principalement sélectionnés via des appels à projets

Cible : entreprises, organismes de recherche, associations ou collectivités

Taux aide max : distincts selon les bénéficiaires

- 70 % pour les recherches en connaissances nouvelles
- de 50 à 70 % pour la recherche industrielle ;
- de 25 à 50 % pour le développement expérimental
- 50 % pour l'innovation en faveur des PME

Les taux d'aide sont fixés dans chaque appel à projet

Contact : ADEME

Prêt éco-énergie

Nature : financement de vos équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie

Cible : TPE et PME

Plafond : entre 10 K€ et 100 K€
Taux préférentiel

Durée : 5 ans dont 1 an de différé en capital.
Sans caution personnelle, ni garantie.
Prêt participatif

Contact : Bpifrance



#4 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

ADEME
ademe.fr

LES AGENCES DE L'EAU
lesagencesdeleau.fr

BPIFRANCE
bpifrance.fr






MAKE OUR PLANET GREAT AGAIN
makeourplanetgreatagain.fr

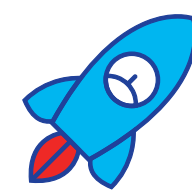
**MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**
ecologique-solidaire.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

Développer votre projet de startup

-  **#1** Les chiffres clés
-  **#2** L'accompagnement de Business France
-  **#3** Trouver le financement en fonction de vos besoins
-  **#4** Quels sont les principaux dispositifs ?
-  **#5** Qui sont les acteurs ?



Entrepreneur is the new France !

En 2018, la France était très bien représentée au CES de Las Vegas, soit la seconde nation tout juste derrière les États-Unis, et très loin devant les suivants, les Pays-Bas ou encore la Chine. Les Français tirent leur épingle du jeu avec 31 produits de startups françaises distingués par des Innovation Awards du CES.

Comment expliquer ce succès ? Derrière la bannière de La French Tech, ce sont tous les pouvoirs publics et les institutionnels français mobilisés pour encourager et soutenir un environnement favorable à l'innovation unique en Europe.

LA FRENCH TECH DE QUOI S'AGIT-IL ?



La French Tech est une boîte à outils pour les startups qui se créent et se développent en France.

C'est une marque collective lancée par le gouvernement en 2014. L'ambition de La French Tech est de faire éclore des tech champions, de promouvoir le savoir-faire français à l'international et d'attirer des investisseurs étrangers.

Pour démultiplier son action, le gouvernement a lancé un appel à projets pour la labellisation de territoires. Les territoires labellisés s'engagent alors à tout mettre en œuvre pour dynamiser l'écosystème et mettre en place les dispositifs nécessaires pour faire passer les startups de l'idée au tech champion.



#1 LES CHIFFRES CLÉS

L'autre startup nation



La French Tech

c'est le label de l'écosystème des startups françaises

9 400 startups

3 Md\$

levés en 2017

743 deals

300 incubateurs

50 accélérateurs



Station F

Le plus grand incubateur de startups au monde est à Paris

1 000 startups

3 000 stations de travail



Des deals

EN FORTE CROISSANCE

OVH
a levé
250 M€
en 2016

SIGFOX
a levé
150 M€
en 2016

ODRIVE
a levé
65 M€
en 2017



#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Identifier

La France propose un large dispositif d'aides, d'appels à projets et d'événements pour soutenir la stratégie de croissance des startups et des entrepreneurs.

Business France vous guide afin d'identifier les dispositifs répondant à vos besoins à chaque étape du développement de votre projet de startup.

Sécuriser

Business France propose une offre de service dédiée afin d'accompagner les entrepreneurs étrangers qui ont choisi la France pour créer et développer leur startup. Au travers d'un parcours d'accompagnement personnalisé, Business France vous informe et vous fait découvrir un écosystème dynamique et en perpétuelle croissance.

Business France informe, guide et accompagne les talents étrangers et leur famille dans leur mobilité professionnelle internationale. welcometofrance.com

Connecter

Incubateurs, accélérateurs, pôles de compétitivité, clusters, financeurs, Bpifrance, fonds de venture capital (VC), événements tech, nous vous connectons avec nos partenaires qui tous les jours font le succès de La French Tech.

VOUS ACCOMPAGNER DANS LE DÉVELOPPEMENT VOTRE STARTUP

VOS ACTIONS

Présenter mon projet à Business France

Transmettre un business plan

Rencontrer les financeurs et l'écosystème

Préciser mon projet

Déposer ma demande d'aide

Démarrer mon implantation en France

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Analyser votre projet
- Cibler les aides actionnables
- Vous informer sur l'écosystème

Sélectionner les outils

Mettre en relation avec les financeurs et les VC et vous connecter avec les bons interlocuteurs

Valider l'éligibilité de votre projet aux outils identifiés

Instruire votre demande et attribuer l'aide

Faciliter votre installation

● Business France ● Partenaires de Business France



#3 TROUVER LE FINANCEMENT EN FONCTION DE VOS BESOINS

↓ PRIVÉS

PUBLICS ↓

Apport initial Love Money	ANTÉ-CRÉATION Régions et opérateurs Pôle emploi & Bpifrance	Prise en charge du salaire Dispositifs d'amorçage
< 60 K€ Prêt à la création d'entreprise	CRÉATION Régions et opérateurs Incubateurs Bpifrance Banques	Prêt d'honneur 2-100 K€ Concours 1-150 K€ Aides des incubateurs < 40 K€ Bourse French Tech < 30 K€
Crowdfunding Business Angels Fonds d'amorçage Prêt bancaire	PREMIERS SUCCÈS Régions et opérateurs Bpifrance Banques	Prêt d'amorçage Aide au développement de l'innovation Appel à projets Exonération fiscale et sociale (JEI) Crédit d'impôt recherche et innovation
Fonds VC Prêt bancaire	COISSANCE VC & CVC, Bpifrance	Avance et prêts de Bpifrance

Top 10 des fonds VC français (en million d'euros)



Source : PitchBook, juillet 2018



EUROPE

7,7 milliards
d'euros
de capital levés

6,4 milliards
d'euros
investis

3700
Deals



FRANCE

1^{er} en Europe
avec **2,6 milliards**
d'euros
de capitaux levés
devant le Royaume-Uni
et l'Allemagne

1,2 milliard
d'euros
investis

4,3 millions
d'euros
par deal en moyenne

Sources : France Invest/ Invest Europe 2017

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Aide pour le développement de l'innovation

Objectif : tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation

Cible : PME et entreprises de moins de 2 000 salariés

Montant : avance récupérable ou prêt à taux zéro jusqu'à 3 millions d'euros. Intervention modulée par Bpifrance en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise, de l'incitativité réelle de l'aide (taux d'aide de 25 à 65 %, sur assiette des dépenses retenues)

Contact : Bpifrance

Jeune entreprise innovante (JEI)

Objectif : statut fiscal permettant aux jeunes PME de financer leur activité de R&D

Cible : PME de moins de 8 ans créée ex nihilo

Montant : exonérations d'IS de 100 % au 1^{er} exercice bénéficiaire et 50 % le suivant dans la limite du plafond de minimis

Exonérations totales de certaines charges patronales d'Urssaf (maladie, vieillesse, allocations familiales...), pendant 8 ans. Cumulable avec le CIR

Critère : engager des dépenses de R&D au moins égales à 15 % des dépenses totales par exercice, être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques ou par des fonds d'investissement, être une PME de moins de 8 ans et être créée ex nihilo

Contact : centre local des impôts

Prêt amorçage Invest

Finalité : renforcer la trésorerie de l'entreprise qui vient de réussir sa levée de fonds et l'accompagner dans son développement et sa croissance en lui apportant un financement complémentaire sous forme de prêt de développement

Éligibilité : jeunes entreprises de moins de 8 ans ayant réussi leur levée de fonds d'amorçage d'un montant minimum de 200 K€

Montant minimum : 100 K€

Maximum : 500 K€ par intervention

Durée : 8 ans avec différé d'amortissement de 36 mois. Prêt soutenu par « la garantie PME InnovFin » (InnovFin SME Guarantee), avec le soutien financier de l'UE dans le cadre de 2020 Instruments Financier et du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant

Contact : Bpifrance

Bourse French Tech (BFT)

Finalité : accompagner les projets nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats

Entreprises éligibles : Jeunes entreprises à réel potentiel de croissance créées il y a moins d'un an, immatriculées en France

Montant : subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 45 000 €

La Bourse French Tech est financée de façon partenariale par **Bpifrance** et l'**INPI** pour les projets BFT « hors émergence »

Contact : Bpifrance

Fonds pour l'innovation

Dotation : 10 Md€

Finalité : financer les innovations de rupture

Éligibilité : le fonds a vocation à soutenir et financer les startups et les projets positionnés sur des innovations de rupture technologiques regroupant laboratoires publics, PME et grands groupes sur les grands défis

Secteurs ciblés : l'IA, la nanoélectronique, la bioproduction, les batteries de nouvelle génération, le véhicule autonome

Contact : Bpifrance

Fonds French Tech Seed

Dotation : 400 M€ issus du PIA

Finalité : doter la France d'un outil capable de financer le pré-amorçage à grande échelle

Éligibilité : le fonds a vocation à soutenir les levées de fonds des startups technologiques issues des laboratoires, des incubateurs ou des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT)

Ticket : investissements en général inférieurs à 500 K€ car le fonds investi en pré-amorçage

Contact : Bpifrance

#5 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

LA FRENCH TECH
lafrenchtech.com

BPI FRANCE
bpifrance.fr

FRANCE INVEST France Invest regroupe et représente l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France.
franceinvest.eu

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.



BUSINESS FRANCE

77, boulevard Saint-Jacques

75680 Paris Cedex 14

Tél. : +33 1 40 73 30 00

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise). Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 64 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr

Mentions éditoriales :

Directeur de publication : Caroline Leboucher, Directrice Générale Déléguée Invest

Rédacteur en chef : Sandrine Coquelard, Directrice département expertise juridique

Rédacteur : Bertrand Gaillard, juriste

Coordination éditoriale : Sandrine Coquelard, Alexandra Chabut

Conception, réalisation : Hopscotch

Crédit photo : Getty image